



Saison 2025/2026

Candidature Organisation Trophées des Champions

CLUB CANDIDAT :

PRESIDENT :

TELEPHONE :

MAIL :

OBJET

Le District sollicite les clubs jurassiens à l'organisation de Journées Evénementielles suivant le cahier des charges ci-dessous. Le dossier de candidature est à adressé au secrétariat du District **au plus tard le dimanche 15 février 2026**.

Le Comité Directeur du District désignera le club organisateur des Journées Evénementielles sur proposition de la Commission des Compétitions Seniors Masculins, au moins 8 semaines avant la date des finales.

L'attribution de l'organisation des Journées Evénementielles sera transmise au club retenu par mail officiel.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

La date retenue au calendrier général par le Comité Directeur pour l'organisation du **Trophée des Champions** est le **dimanche 14 juin 2026**.

Le trophée des Champions rassemble sur la journée 7 équipes seniors masculins de foot à 11 et leurs encadrants.

La programmation sera définie par la Commission des Compétitions Seniors Masculins un mois avant l'évènement.

L'amplitude horaire de l'occupation de l'installation, peut s'étendre de 08h00 à 20h00.

VESTIAIRES

Le club organisateur mettra à disposition **5 vestiaires** minimum pour les équipes et **2 vestiaires** minimum pour les arbitres.

Le club organisateur nommera un **responsable des vestiaires**, licencié au club, pour l'ensemble de la journée et en communiquera le nom au District. Cette personne doit s'occuper de la remise en état de chaque vestiaire après chaque match et assurer un minimum de propreté pour les équipes suivantes.

Le jour de l'évènement, cette personne, sera obligatoirement identifiable par un brassard ou un badge. Elle sera l'interlocutrice des équipes en présence, des arbitres, du délégué et des représentants du District.

TERRAIN

Le club organisateur devra disposer de **2 terrains** de foot à 11 dont 1 classé T5 minimum.

TERRAIN PROPOSE :

ADRESSE :

Le club organisateur est chargé de la mise en place du terrain (traçage, installation des buts, vérification des filets, piquets de coin, etc....).

BALLONS DE MATCHES ET DRAPEAUX DE TOUCHE

Le District mettra à disposition des arbitres, 3 ballons officiels, taille 5 par finale pour chaque catégorie, et le club organisateur deux jeux de drapeaux de touche.



ARBITRAGE DES RENCONTRES ET FEUILLES DE MATCH

La Commission Départementale des Arbitres désignera les arbitres, les arbitres-assistants et le délégué pour toutes les rencontres.

Le District fournira les feuilles de match « papier » officielles.

RESTAURATION DES JOUEURS ET DES ARBITRES

Le club organisateur aura à charge

- ✓ Avant l'arrivée de chaque équipe et des quatre officiels de mettre à disposition dans les vestiaires
 - **Quatre bouteilles** d'eau minérale de (33cL ou 50cL pour les officiels)
- ✓ A la fin de chaque finale d'offrir une collation aux participants composée de :
 - 20 sandwichs et 20 boissons pour chaque équipe (joueurs + dirigeants)
 - 4 sandwichs et 4 boissons pour les officiels.

SONORISATION ET ANIMATION

Si le club organisateur n'a pas le matériel adéquat, la sono pourra être fournie et installée par le District (cochez ci-dessous).

- Le club organisateur possède le matériel de sonorisation adéquat
- Le club organisateur ne possède pas de matériel de sonorisation

Le club prévoira un espace abrité pour installer cette sonorisation, avec une alimentation électrique.

L'animation sera assurée par les représentants du District

TABLE DE PRESSE

Prévoir une table avec possibilité de 4 places assises disposées côté à côté et abritées.

TABLE DES RECOMPENSES

2 tables ne comportant aucune publicité seront mises à disposition du District et placées le long du terrain. En cas de pluie, prévoir un endroit de repli abrité pour la préparation de la table des récompenses.

INSTALLATION & LOGISTIQUE

Les bénévoles et salariés du District (10 à 15 personnes) interviendront sur place, le jour de la manifestation (horaire à définir), pour installer les divers matériels ainsi que les banderoles publicitaires.

Le club organisateur mettra à disposition du District 3 à 5 bénévoles pour aider à l'installation.

Le club organisateur fournira gratuitement un repas, le midi, et une collation en fin de journée, aux bénévoles et salariés actifs du District (10 à 15 personnes), ainsi que 4 tickets boisson à consommer vers les différentes buvettes mises en place.

PARTENARIAT

Les panneaux et banderoles des partenaires du District sur ces finales seront prioritaires par rapport à l'existant, en particulier derrière les buts et dans l'axe du terrain.

Le District se charge d'inviter ses partenaires et les élus du Conseil Départemental.

Le club organisateur se chargera d'inviter ses propres partenaires et les représentants des collectivités locales.



ENTREES, BUVETTES ET RESTAURATION

Les entrées au stade sont gratuites.

Le club organisateur dressera et gérera un espace de restauration et de buvette en veillant à appliquer des tarifs raisonnables. L'utilisation de contenant (verres, canettes, etc...) en métal ou en verre sont interdits dans l'enceinte du stade.

Le club organisateur devra respecter la législation en vigueur en matière de vente et consommation d'alcool.

Le club organisateur a toute latitude pour contrôler et interdire l'entrée de boissons dans l'enceinte sportive.

SECURITE

Le club organisateur est responsable de la sécurité liée à l'évènement soit à l'intérieur et à l'extérieur du stade.

Il veillera à une signalétique clair relative aux possibilités de stationnement, circulation des véhicules et des personnes, et accès aux véhicules de secours. Les éventuelles dispositions à mettre en place concernant la circulation, autour du site devront être validées lors de la visite de mise au point, avec le District, l'équipe d'organisation et les collectivités gestionnaires du site.

Les pétards et objets pyrotechniques sont interdits dans l'enceinte du stade et notamment aux abords des terrains de jeux. Toutefois les fumigènes peuvent être autorisés à condition qu'aucun ne soit lancé dans le périmètre délimité par les mains courantes ou rubalisés, ou vers des groupes de personnes.

En cas d'infraction à ces recommandations, des amendes seront adressées :

- ✓ Jet ou allumage de pétards : 1 000€ au club dont les supporters ou accompagnants n'ont pas respecté l'interdiction.
- ✓ Lancement de fumigènes dans les périmètres définis ci-dessus : 1 000€ au club dont les supporters ou accompagnants n'ont pas respecté les règles définies.

Des poubelles seront mises à disposition du public

PRINCIPE DE NEUTRALITE

Le club organisateur veillera au respect du principe de neutralité : *Sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci, tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, religieuse ou syndicale, tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande.*

MISE AU POINT

Les bénévoles du District, en charge de l'organisation des finales, prendront contact avec les responsables du club organisateur, avant la décision du Comité Directeur, pour valider la candidature puis un mois avant l'organisation des finales pour s'assurer de la mise en place de tous les points du présent cahier des charges.

POINTS NON PREVUS

Ils seront réglés par les membres du District présent sur le site le jour de la manifestation.

DOCUMENTS FOURNIR AVEC LE CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges doit être accompagnés des pièces suivantes :

- Courrier de la collectivité mettant à disposition gracieusement les installations au District pour l'organisation des finales



ENGAGEMENT

Je soussigné, _____, Président du club de _____ dépose une candidature pour l'**Organisation du Trophée des Champions**.

Fait à _____

Le _____

Signature du Président	Tampon du Club
-------------------------------	-----------------------